

21 Question de Mme Kattrin Jadin à la vicepremière- ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "lacoopération transfrontalière entre la Belgique et l'Allemagne en matière de services de secours d'urgence" (n° 8255)

21.01 **Kattrin Jadin** (MR) : Nous connaissons l'existence d'accords de coopération transfrontalière en matière de services de secours d'urgence.

Mon interrogation porte sur l'opportunité de conclure aussi des accords similaires avec l'Allemagne. Il y a un peu moins d'un an, vous m'aviez affirmé que des pourparlers étaient engagés et qu'une convention était en cours d'élaboration (voir *Compte rendu analytique* 52 COM 65 du 16 janvier 2008, p. 12 & 13).

Où en est l'évolution de ce dossier ? Une ébauche de convention serait disponible ; pourrions-nous en avoir copie ?

21.02 **Laurette Onkelinx**, ministre (*en français*) : Le dossier de la coopération transfrontalière ne me concerne que pour l'aide médicale urgente et les secours médicaux en situation d'urgence collective. Le dossier avec l'Allemagne n'a pas avancé : une proposition de rencontre avec l'administration allemande pour finaliser le texte n'a pas reçu de réponse.

Le dossier luxembourgeois n'a pas avancé non plus. Enfin, le dossier de coopération avec les Pays-Bas a fait l'objet d'une réunion en octobre, et aboutira prochainement à une signature. Le léger retard est dû au changement de gouvernement aux Pays-Bas, et au changement de personnes en charge de ce dossier à l'administration néerlandaise.

21.03 **Kattrin Jadin** (MR) : Je suis déjà heureuse de voir que l'initiative belge a été au rendez-vous. A présent, si nos voisins allemands ne voient pas les choses de la même manière, il y aurait peut-être lieu d'examiner si le besoin existe de part et d'autre.

L'incident est clos.